

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE**

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

**ECOLE / RPI**

NOM	RPI Beuxes-Messemé-Sammarçolles	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	Beuxes-Messemé-Sammarçolles	7 novembre 2017

**Participants (préciser A: absent , Exc pour excusé)**

Représentants des parents d'élèves	Beuxes : Mmes Baudry et Reignier, Mme Hersard (Exc) Sammarçolles : Mmes Capelle et Marchal (titulaires), Mme Dessaint (suppléante)
Education nationale	Présidente : Mme Masson  Enseignantes : Mmes Goumard, Noé, enseignantes à Crué, Mme Guichard (exc) enseignante le vendredi à Crué Mme Suire, enseignante à Beuxes  IEN : Mme Jussaume (Exc)
Collectivités	Beuxes : Mme Fleuriau, adjointe au maire, M. Revel , conseiller municipal et M. Robert, Maire. Sammarçolles : Mme Berton, adjointe, M. Archambault, maire. Messemé : M. Barbier, conseiller municipal. CCPL : Mr Pasquier, responsable pôle scolaire (Exc).
Autres participants	DDEN :

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Noé

**Ordre du jour**

<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves.</li> <li>2) Le vote pour réunir les trois conseils d'école du RPI en un seul conseil.</li> </ol> <p>En cas de vote favorable à la réunion des trois conseils d'école, l'ordre du jour du conseil d'école du RPI sera :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Rappel des missions du conseil d'école</li> <li>2) Règlement intérieur</li> <li>3) Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2017-2018 et prévisions pour l'année 2018-2019</li> <li>4) Le fonctionnement des écoles</li> <li>5) Organisation du temps scolaire</li> <li>6) Hygiène et sécurité</li> <li>7) Les travaux dans les écoles</li> <li>8) Les projets des différentes écoles</li> </ol>
---

**1- Fonctionnement du conseil d'école****Elections des représentants des parents d'élèves**

Chaque école a organisé ses propres élections le vendredi 6 octobre.

Voici le compte rendu des élections des représentants des parents d'élèves de chaque école :

École	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Blancs ou nuls	Nb de sièges	Titulaires élus	Suppléants élus
Beuxes	66	36	30	6	2	Mmes Baudry et Reignier	Mmes Hersard et Richard
Sammarçolles	72	49	42	7	2	Mmes Capelle et Marchal	Mmes Dessaint et Duranton

Les parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en 2018 et organiseront donc les élections de l'année prochaine.

Mme Masson remercie les parents élus de l'année dernière pour la préparation des enveloppes.

### **Vote pour siéger en un seul conseil d'école pour l'année 2017-2018.**

A l'unanimité il a été voté que les conseils des deux écoles se feront en commun pour le reste de l'année.

### **Validation du compte rendu précédent.**

Les personnes présentes lors du dernier conseil d'école ont validé ce compte rendu.

### **Lecture des missions du Conseil d'Ecole.**

Le conseil d'école est constitué pour un an. Il est composé des enseignants, des maires des communes, du délégué départemental de l'éducation nationale, de l'inspecteur de l'éducation nationale, des représentants élus des parents d'élèves (un titulaire et un suppléant; seuls les titulaires ont le droit de vote).

Le conseil d'école établit le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis sur toute question touchant au fonctionnement de l'école et à la vie de l'école (cantine, hygiène et sécurité, activités périscolaires, travaux, ...).

## **2- Règlement intérieur et charte de la laïcité**

Le règlement intérieur est corrigé (ôter l'allusion au site de Messemé) et il est voté à l'unanimité.

La charte de la laïcité a été annexée au règlement intérieur.

Vote également, adopté à l'unanimité, pour la charte internet.

## **3- Actions pédagogiques**

### **Projets des écoles :**

#### **- Projets communs :**

#### **Projet école et cinéma.**

##### **Beuxes :**

1<sup>ère</sup> séance de cinéma le 12 octobre : « The kid »

2<sup>ème</sup> séance : « le cerf-volant du bout du monde » le 23 novembre

3<sup>ème</sup> séance pour Mme Suire avec les CE : « Une vie de chat » le 18 janvier

3<sup>ème</sup> séance pour Mme Masson avec les CM : « le roi des masques » le 24 mai

##### **Crué :**

1<sup>ère</sup> séance le 1 février « La magie »

2<sup>ème</sup> séance le 15 mars « Le temps qu'il fait »

#### **Spectacles Culture en herbe :**

Chaque classe s'est inscrit à un spectacle.

A Beuxes, les élèves iront probablement par cycle ( CE - CM)

La programmation n'est pas encore connue.

#### Piscine:

Du 12/ 12 au 26/01 le mardi matin et vendredi après midi pour Beuxes.

Du 27/ 03 au 18/05 le mardi et vendredi après midi pour Crué avec les GS et les CP

#### **- Projets spécifiques :**

Projet escrime pour les CM le mardi après midi du 26/ 09 au 5/ 12 - 7 séances pour 300 €

Journée RPI le 28 juin, un spectacle de magie est envisagé.

Classe transplantée à St Hilaire de riez du 4 au 6 juin pour Crué et 4 au 8 juin pour Beuxes

Un budget de 18 000 € est prévu, avec un financement assuré majoritairement par l'ADASC .

Une participation financière sera demandée aux parents ( 20 € par jour avec un tarif dégressif pour les fratries)

Des subventions seront demandées pour l'école de Beuxes au département.

Rien ne serait demandé aux municipalités qui verse déjà à l'ADASC 200 € par classe.

A ce propos , il est demandé à la mairie de Mesemé si elle continuera malgré la fermeture de l'école à soutenir les actions de l'école.

La question va être posée au prochain conseil municipal.

La dissolution de l'APE de la cantine de Crué apporte une entrée d'argent pour l'ADASC.

### **4- Utilisation des moyens de l'école**

#### **Les effectifs du RPI**

Année scolaire 2017-2018 :

**\* Sammarçolles :** 4 PS; 10 MS; 15GS , 7 CP soit **36 élèves** répartis en 2 classes : 19 PS-GS, 17 MS-CP

**\* Beuxes :** 5 CE1, 10 CE2, 10 CM1 et 14 CM2 soit **39 élèves** répartis en 2 classes : 19 CE1-CM2, 20 CE2-CM1

L'effectif total du RPI est de **75 élèves**

Année scolaire 2018-2019 :

**\* 8 PS ; 4 MS ; 10 GS ; soit 22 élèves .**

**\* 15 CP ; 7 CE1 ; 5 CE2 ; 10 CM1 ; 10 CM2 ; soit 47 élèves.**

Le total des effectifs serait alors de **69 élèves.**

Une baisse des effectifs est constatée. Des questions se posent concernant l'avenir du RPI. Des nouvelles de l'étude sont demandées : un contact devrait être pris avec les enseignants et les parents d'élèves. L'étude devrait être terminée en décembre 2017.

Il est précisé que l'inspection académique a la volonté à l'avenir de ne plus avoir d'écoles à moins de 4 classes.

Un nouveau redécoupage des écoles du territoire est à prévoir.

Il est demandé si les municipalités envisagent la possibilité de regrouper les 4 classes en un seul site. Une réflexion est engagée sur le site, les aménagements possibles et sur la nécessité de proposer dès la rentrée 2018 une garderie sur toute l'année dans le bourg de Sammarçolles, site privilégié pour les familles.

#### **Fonctionnement des écoles.**

Les horaires sont différents selon les écoles:

Beuxes : heures de classe : 9 h 00 – 12 h 00 puis 13 h 30 – 16 h 15 sauf le mardi : 9 h 00 – 12 h 00 puis 13 h 30-15 h15

TAP et APC : le mardi de 15 h 15 à 16 h 15.

Classe le mercredi matin de 9 h à 11 h.

Sammarçolles : heures de classe :

lundi et mardi: 8 h 45 - 11 h 45 puis 13 h 15 - 15 h 45 puis TAP de 15 h 45 à 16 h 30

jeudi et vendredi: 8 h 45 - 11 h 45 puis 13 h 15 - 15 h 30 puis TAP de 15 h 30 à 16 h 30

mercredi: 8 h 45 - 11 h 15

Les APC ont lieu le jeudi et le vendredi de 15 h 30 à 16 h 00.

#### **Budget alloué aux écoles par les collectivités territoriales :**

Le budget alloué par la CCPL est de 65 € par enfant (il inclut l'achat de vélos désormais compris dans le budget fournitures) à Crué, soit 2470€

A Beuxes, le budget est d'environ 40€ par enfant, soit 1800€ pour l'année.

#### **Organisation du temps scolaire.**

Il est noté que les municipalités n'ont pas eu de retour concernant la demande de dérogation faite en juin pour le retour de la semaine à 4 jours (ni acceptation, ni refus). Le dossier ne serait pas arrivé à la CCPL. La motivation du refus est demandée.

La tendance des écoles du Loudunais orienterait l'organisation du temps scolaire au niveau de la CCPL pour la rentrée 2018.

Le conseil d'école est consulté pour le retour à la semaine à 4 jours :

Favorable : 7 voix ( enseignantes et les municipalités )

Sans avis : 1 ( parent)

Les autres parents (3 voix) souhaiteraient rester à la semaine de 4 jours et demi **SI et SEULEMENT SI** une réorganisation des horaires était effectuée ( école le mercredi jusqu'à midi , entrée le matin dès 8h 30, allègement des journées comme le prévoyait la réforme ) .

En l'absence de ces changements, ils souhaitent revenir à 4 jours.

## **5- Hygiène et Sécurité**

#### **- Exercice incendie:**

Beuxes : le 13 octobre à 10h25. L'évacuation s'est bien déroulée, a été assez rapide.

Il est demandé à la mairie si elle a un devis de l'électricien pour relier les deux alarmes afin qu'elle soit entendue dans les 2 classes. La réponse est négative.

Sammarçolles : le 28 septembre à 11h. L'exercice s'est déroulé pendant la motricité des PS / GS, aucun problème à noter, si ce n'est que certains ont voulu remettre leurs chaussures. Les MS/CP ont évacué normalement.

#### **- Exercice intrusion attentat:**

De nouvelles instructions sont à noter par rapport à l'année dernière : on distingue désormais le risque « attentat intrusion » des risques majeurs.

Il faut donc prévoir 3 types d'alarme différents pour chaque alerte : alarme incendie / sifflet pour les risques majeurs/ corne de brume pour l'évacuation.

Beuxes : Sur les conseils de M. Chambonneau, référent sécurité, il faut évacuer en cas d'intrusion sérieuse.

Toutes les étapes ne s'effectuent pas pendant l'exercice ( passer par la fenêtre notamment ).

Des réflexions avec les élèves ont été mises en place pour organiser la sortie par la fenêtre et la direction à prendre pour se mettre en sécurité.

Des rôles ont été distribués aux élèves pour répartir les tâches ( fermer les portes, déplacer les tables ...)

Une liste concernant des défauts et des améliorations a été dressée par M Chambonneau et est communiquée aux élus. Idem pour compléter les mallettes PPMS.

Sammarçolles : il a été fait le 26 septembre.

Scénario imaginé par les adultes : une personne étrangère s'introduit dans la cour par le portillon de l'entrée...Pour les enfants : « on joue à cache cache » .

Les PS/GS se sont confinés dans la classe avec verrouillage des portes et fermeture des rideaux. Les enfants se sont cachés sous les tables sans bruit. Les MS/CP se sont confinés dans la classe et se sont cachés sous les tables sans bruit.

Problèmes signalés : Le confinement est difficile car plusieurs salles ne se ferment pas à clé de l'intérieur : la salle de repos, la cantine, la salle des toilettes et la salle de motricité. Une évacuation est à privilégier vu la configuration des bâtiments de l'école.

M. Chambonneau n'est pas encore passé à l'école. Ses recommandations et la liste pour compléter les mallettes PPMS seront communiqués prochainement à la municipalité.

### Matériel et travaux

Beuxes :

- les travaux demandés au dernier conseil d'école ont été faits : plinthe dans la BCD, tableau de Mme Suire abaissé.

- 2 ordinateurs portables + 2 ordinateurs dans chaque classe ont été installés par Vienne Service mais il y a un problème avec Notebook et windows 10. Le TBI ne fonctionne pas en tactile.

Vienne service avait installé une licence gratuite mais désormais elle est expirée donc on ne peut pas utiliser le TBI avec le nouvel ordinateur portable sans acheter une nouvelle licence.

Une demande a été faite auprès de Vienne service pour réinstaller sur le nouvel ordinateur Windows Xp ou Seven afin que le TBI soit fonctionnel.

- La sonnette ne s'entend pas toujours très bien et le problème du téléphone est récurrent. ( il ne sonne que quelques coups et s'arrête).

- Le tableau de Messemé a été installé sous le préau.

- Un tableau blanc a été installé dans la BCD.

- L'inventaire des choses reçues par l'école de Messemé est en cours. Il manque du matériel par rapport au dernier inventaire de Messemé.

Il est demandé à la mairie de Messemé s'ils ont le livre de compte de l'ancienne association USEP et le chargeur de l'appareil photo numérique.

Des livres de la bibliothèque de Messemé ont été retrouvés et certains intéresseraient l'équipe pédagogique. Il est demandé à la mairie de Messemé s'ils souhaitent les récupérer. La question va être posée au prochain conseil.

- Les gros écrans des ordinateurs ont été remplacés par des écrans plats. Il est demandé à la mairie de vérifier à qui ils appartiennent afin de les enlever de la BCD.

- Afin de pouvoir stocker le matériel de Messemé, les enseignantes ont trié des manuels et des livres.

Elles demandent que les cartons ainsi constitués soient enlevés de la BCD et proposent de réfléchir à une éventuelle action pour les donner en Afrique notamment.

Crué :

Travaux effectués :

- peinture des murs sous le préau
- réalisation d'un faux plafond dans le garage
- achat de radiateurs électriques
- achat d'un poste CD/USB

Les enseignantes souhaiteraient être dotées d'une enceinte mobile afin de pouvoir l'utiliser lors de la journée RPI. La demande va être effectuée à la mairie de Beuxes qui demandera une participation financière aux autres communes.

## 6- Mise en œuvre et suivi du PEDT

En ce qui concerne les TAP, les activités sont assurées par :

- Laurence Delaite à Beuxes . Mme Rouxel a trouvé un emploi et sera remplacée.
- Les ATSEM et une animatrice à Sammarçolles.

A Beuxes, uniquement à la période 4, Mr Corentin Tessereau s'occupera d'activités sportives et motricité.

A Sammarçolles, période 2 et 3 : éveil sensoriel avec Marie Nicolas le vendredi;

période 4 : l'Association Gymnique Loudunaise le vendredi ;

période 4 et 5 : Histoires vagabondes par Frédérique Bissirier le jeudi

Un projet est proposé pour Beuxes : repeindre les préaux.

La mairie est favorable pour l'achat de peintures.

## 7- Place des parents à l'école

### L'association ADASC : association des parents d'élèves

Certains projets ne sont réalisables que par les actions menées par l'association **ADASC**, composée de parents d'élèves et d'enseignants et dont le président est Monsieur Quentin Capelle.

#### Les ressources de l'ADASC:

cotisation demandée aux parents : 15 € par enfant

Mairie : 200 € par classe .

Les photos de classe ont eu lieu le 1 octobre.

La vente de jus de pommes a été réalisé le 20 octobre. Les jours de vente sont à définir.

Tombola chocolat à Pâques.

Randonnée le 18 mars 2018 à Beuxes.

Vide grenier le 29 avril 2018 à Sammarçolles.

Fête d'école le samedi 30 juin à Beuxes.

Fait à Beuxes

Le 20 / 11 / 2017

La présidente du Conseil d'Ecole  
Mme Masson

La secrétaire de séance  
Mme Noé